

*Les subsides*

Je trouve donc que la Chambre aurait intérêt à faire siens les propos de mon collègue, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) qui a parlé des impératifs moraux de ce problème et des considérations morales auxquelles nous devons songer lorsque nous nous penchons sur de tels accidents pour en déterminer les causes, à savoir l'absence de règlements et de lois susceptibles de bien protéger la population.

Le déversement qui a eu lieu il y a maintenant une semaine laisse en suspens bon nombre de questions écologiques. On se demande notamment si l'isolant appliqué à la surface de la route empêchera le pétrole contaminé par les BPC de faire surface. On craint aussi que le pétrole ne s'infiltre à travers la couche inférieure granulée de la route, risquant de contaminer les cours d'eau et la nappe phréatique. Sans compter les risques pour la santé que le secrétaire parlementaire du ministre (M. Gurbin) n'a certes pas cherché à minimiser. Voyons un extrait de la McGraw-Hill Encyclopaedia of Science and Technology. Dans l'accident survenu au Japon, bon nombre de décès ont été attribués, peut-être pas entièrement, mais en partie du moins, à un empoisonnement aigu aux BPC. Or, les biphényles polychlorés sont, comme bien d'autres produits chimiques complexes, contaminés par des sous-produits de fabrication. En l'occurrence, il s'agissait du polychlorodibenzofurane et de biphényles polybromés qui sont peut-être à l'origine des symptômes observés au Japon.

● (1740)

Je ne tiens pas à dramatiser outre mesure l'accident de Kenora. Je ne rendrais pas service ainsi aux habitants et aux touristes de notre région. Même les gens les plus atteints n'ont pas manifesté de symptômes comparables, en intensité et en fréquence, à ceux observés chez les gens qui ont mangé pendant des semaines du riz contaminé aux BPC.

Les dangers pour la santé demeurent un problème grave. Mais je crois que les messages qui inondent les médias pour inciter les gens à consulter leur médecin s'ils éprouvent le moindre symptôme permettront certainement de le régler.

D'autres questions demeurent, cependant. Par exemple, l'intégrité et la propreté de l'environnement qui nous tient tellement à cœur dans le nord-ouest de l'Ontario, la question de la propreté étant peut-être la plus importante des deux. Je demande donc instamment aux gouvernements provincial et fédéral, une fois qu'ils auront démêlé leurs problèmes de compétence respective, de mettre en œuvre un projet de surveillance et d'analyser le long du tronçon contaminé de l'auto-route. J'espère que dans les années et même les décennies à venir, ils veilleront à faire prélever des échantillons pour voir si l'huile contaminée par les biphényles polychlorés se répand.

J'aimerais que le camion qui se trouve toujours à Kenora et duquel s'échappent les BPC soit amené à un endroit sûr. Je voudrais que les opérations de nettoyage qu'on s'est engagé à effectuer le soient jusqu'au bout dans toutes les zones contaminées et que le matériel qui a servi au nettoyage soit déposé en lieu sûr.

Je voudrais signaler une situation semblable dans le sud-est de l'Ontario. Le chef de l'aile provinciale du Nouveau parti démocratique, M. Bob Rae, a dit qu'une enquête s'imposait afin d'établir pourquoi le gouvernement avait pris plus d'un an à agir après avoir découvert que la firme Chem-King entreposait des BPC sans permis. Si des BPC sont entreposés sans permis dans le sud de l'Ontario, à combien d'autres endroits le sont-ils? S'ils sont entreposés illégalement, ils peuvent aussi être transportés illégalement, ce qui présente un risque de plus pour l'environnement.

La contamination de l'environnement par les BPC m'amène à un autre thème auquel je réfléchis depuis quelques jours et même depuis plus longtemps, soit les effets cumulatifs sur nous, nos enfants et nos petits-enfants du vaste assortiment de produits chimiques qui servent à tant de procédés de fabrication, dans tant de marchandises et même dans les aliments. Nous vivons littéralement dans un monde chimique. On dit que depuis la Seconde Guerre mondiale, le nombre de produits chimiques d'usage courant dans l'industrie a quadruplé. Les BPC ne sont qu'un exemple de contaminants les plus divers qui sont absorbés dans la chaîne alimentaire, ce qui arrivera s'ils se répandent dans les lacs de la région de Kenora, pour être ensuite absorbés par nous. La combinaison des agents individuels et les permutations entre eux pourraient en multiplier les effets toxiques sur les personnes, les animaux, les cultures, les plantes et l'environnement en général. Nous voyons de plus en plus de cas d'hypersensibilité aux produits et contaminants chimiques dans l'environnement, et même à des produits qui jusqu'ici n'étaient pas allergènes.

Il existe aux États-Unis des centres, dont nous n'avons pas au Canada de véritables équivalents, où l'on soumet à des contrôles et à des analyses les personnes qui ont développé cette extrême sensibilité, parfois sur des dizaines d'années et dont un grand nombre ne pourront plus jamais vivre normalement à cause de cela. S'il y a une leçon à tirer de l'incident de Kenora, elle doit être exprimée à la Chambre. Je voudrais vous faire part de mes propres modestes réflexions à ce sujet.

Il est vraiment nécessaire, je crois, que le gouvernement fédéral consulte les gouvernements provinciaux et coordonne tous les efforts en vue d'une stratégie nationale globale de gestion des déchets. N'oublions pas que des produits apparemment inoffensifs aujourd'hui, tel l'acide acétylsalicylique, peuvent se révéler un jour très dangereux pour la santé. Il faut nous doter au Canada d'un certain mécanisme d'évaluation des répercussions sociales afin qu'aucune entreprise fabriquant un produit ou un sous-produit ou engendrant des déchets ait le droit de s'en débarrasser sans une quelconque approbation. Il nous faut être en mesure de savoir ou de prévoir que nous sommes en train de construire de futurs Love Canal qui reviendront nous hanter au prix fort, non seulement au plan social mais aux plans financier et humain.

Il faut accroître et non freiner la recherche. Il nous faut établir un système complet d'inscription et d'évaluation des nouveaux produits et procédés chimiques avant et non après leur mise en marché.